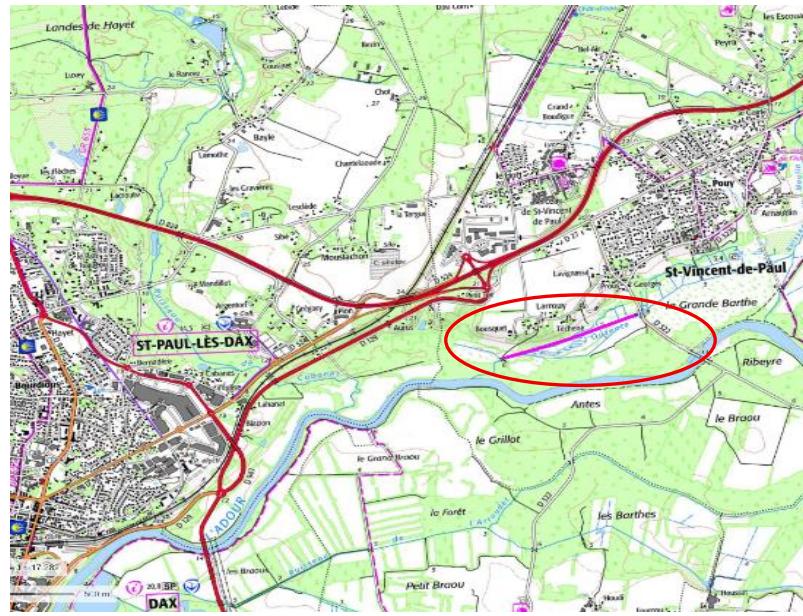


TRAVAUX DE RENATURATION SUR LE RUISEAU DE L'OUZENTE AVEC DES AMÉNAGEMENTS « LOW TECH » COMMUNE DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL (40)

Le ruisseau de l'Ouzente, affluent rive droite de l'Adour, s'écoule sur environ 2 kilomètres dans les « barthes » de l'Adour sur la commune de Saint-Vincent-de-Paul (40). Les barthes sont des zones inondables à l'aval de la vallée de l'Adour. Le site s'étend sur 12 810 hectares répartis sur 32 communes.

La barthe de Saint-Vincent-de-Paul représente environ 1000 hectares, majoritairement composée de prairies pâturées par des bovins et des équins (120 têtes). Le bétail est un maillon essentiel dans l'entretien de ce milieu exceptionnel.

Sur ce ruisseau, différentes problématiques ont été remontées par les acteurs du territoire (commune, éleveurs, gestionnaires de cet espace naturel) : élargissement du cours d'eau, ensablement, présence de jussie, etc.



Dans le Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) du [Syndicat Adour Midouze](#) (SAM), des travaux de diversification des écoulements avaient été identifiés, mais sur une autre portion du ruisseau. Suite à un état des lieux, les travaux sur la partie identifiée par le bureau d'étude en 2016 semblaient plus pertinents. Le SAM a ainsi réalisé les travaux sur un secteur plus à l'aval où étaient condensées les problématiques qui ont été remontées.

Maître d'ouvrage : Syndicat Adour Midouze (SAM)

Entreprise : Egan Aquitaine

Période de réalisation et durée des travaux : Août 2025 - Durée 1 mois et demi

Objectifs des travaux effectués :

- Recréer une dynamique des écoulements,
- Limiter l'ensablement,
- Améliorer la qualité de l'eau,
- Limiter le piétement des berges,
- Limiter le risque sanitaire pour le bétail,
- Favoriser la reprise d'une ripisylve,
- Limiter/contenir la jussie.

Genèse du projet :

Lors de l'état des lieux du PPG réalisé en 2016, le ruisseau de l'Ouzente était identifié comme une masse d'eau en mauvais état hydromorphologique et fortement dégradée.

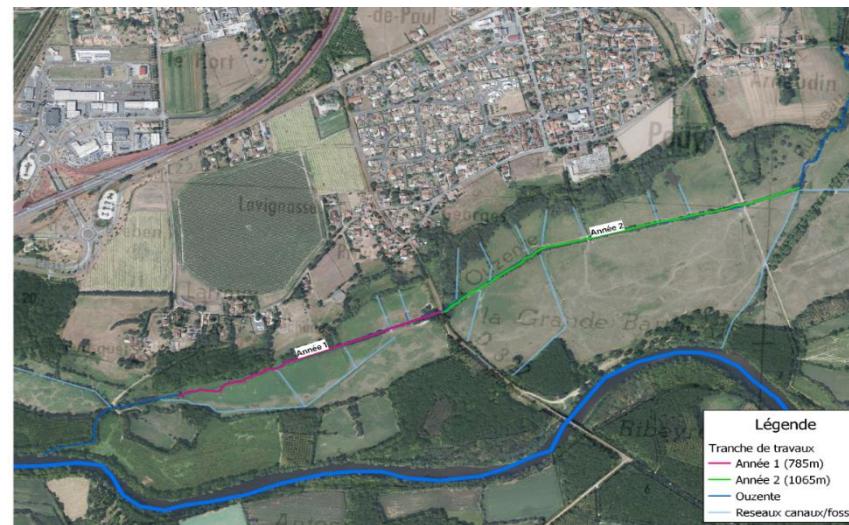
En octobre 2020, le syndicat a été sollicité par la commune pour échanger sur différentes problématiques auxquelles elle faisait face :

- Cours d'eau très rectiligne, avec des surlargeurs (8 m) engendrant un ensablement important,
- Faible diversité et manque de dynamique,
- Présence abondante de jussie,
- Nombreuses zones d'abreuvement dans le cours d'eau, provoquant des érosions des berges,
- Linéaire avec absence de ripisylve.

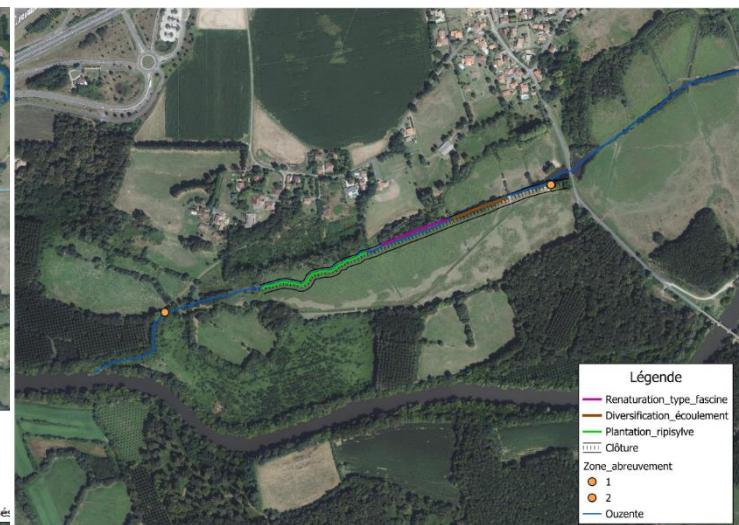
Suite à plusieurs visites sur site et réunions avec les acteurs concernés, il a été convenu de phaser les travaux prévus pour remédier à ces problématiques en deux temps :

- La partie aval (linéaire en violet sur la figure ci-après) pour l'année 2025 (785ml),
- La partie amont (linéaire vert sur la figure ci-après) pour l'année 2026/2027.

Retrouvez l'ensemble des fiches du Répertoire d'Exemples TMR sur www.tmr-lathus.fr



Programmation tranches travaux année 1 et année 2



Carte localisant les différentes prestations à réaliser

Afin de répondre au mieux aux problématiques rencontrées sur le site, quatre types d'actions ont été identifiées :

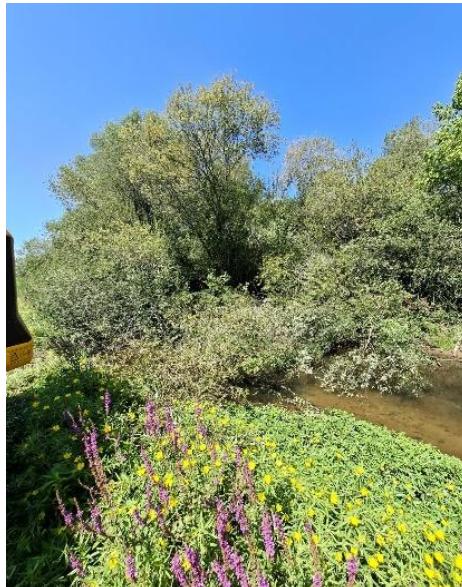
- Action 1 : Travaux de renaturation, type « fascine/piège à sable »,
- Action 2 : Diversification des écoulements,
- Action 3 : Création de points d'abreuvement,
- Action 4 : Plantation de ripisylve et aménagement de clôtures

L'entreprise retenue devait proposer des aménagements « low-tech » s'inspirant du vivant et utiliser au maximum les matériaux déjà présents sur site (essences de saules).

Sur les quatre types d'actions prévues en 2025, les trois premières ont été réalisées, seule la « Plantation de ripisylve et aménagement de clôtures », sera réalisée début d'année 2026 afin de respecter la bonne période de plantation et éviter que les plants se retrouvent sous l'eau trop longtemps pendant l'hiver, sachant que la zone de travaux se situe en zone inondable. La clôture sera positionnée une fois que les plantations auront eu lieu en fin d'hiver/début printemps 2026.

Déroulé des travaux :

Dans un premier temps, une opération d'ouverture de la végétation a été nécessaire pour accéder au lit du ruisseau à certains endroits pour permettre la réalisation de certaines actions. Cette phase a également permis de prélever la matière nécessaire (branchages) pour réaliser les futurs aménagements.



Avant travaux



Après travaux

- Action 1 : Renaturation type « fascine/piège à sable »

Sur les secteurs présentant des problématiques de surlargeurs et d'ensablement, le syndicat souhaitait tester une renaturation par la mise en place de fascines type « pièges à sable ». Le linéaire concerné est d'environ 200m, avec au total 9 fascines de 8 à 10 mètres de long.

Cette technique reprend le principe des fascines. Ces travaux s'appuient sur la dynamique sédimentaire naturelle du cours d'eau pour permettre de resserrer son lit mineur. La fascine est installée en période de basses eaux dans le lit mineur afin de concentrer les écoulements. Il s'agit de conforter les zones où les sédiments se déposent naturellement.

Il est ensuite nécessaire qu'une crue survienne pour remplir les pièges à sable. À la décrue, le cours d'eau se retire en laissant le sable en place. Les aménagements sont végétalisés à partir des espèces prélevées sur site (saules). Le syndicat a fait le choix de laisser certaines fascines ouvertes en amont, d'autres ouvertes en aval et d'autres complètement fermées afin de pouvoir comparer celle qui se remplit le mieux.

Retrouvez l'ensemble des fiches du Répertoire d'Exemples TMR sur www.tmr-lathus.fr



Banquette type fascine de saules

- Action 2 : Diversification des écoulements

Sur le secteur présentant peu de dynamique (environ 200m), il a été choisi de travailler sur une diversification des écoulements en mettant en œuvre des épis déflecteurs. Deux types d'épis ont été réalisés : ancrage d'arbres en berge ou des fascines de saule inclinées.

Au total, une douzaine d'aménagements ont été réalisés sur cette portion.

Pour la mise en œuvre, l'entreprise a procédé à une sélection des sujets (principalement du saule) : branches et arbres droits. Ensuite, elle a réalisé une tranchée dans la berge afin d'implanter les arbres. Les troncs et les houpiers dépassent d'environ 2/3 du lit, de façon à contraindre le courant et à imiter l'effet d'un épi.



Ruisseau état initial



Ruisseau post travaux

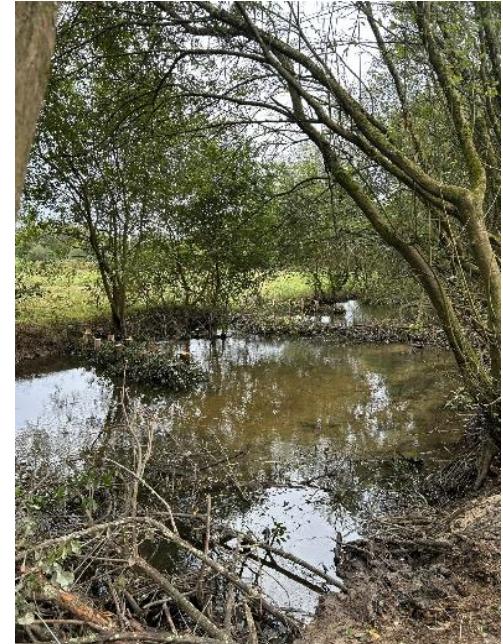


Enracinement d'arbre

Retrouvez l'ensemble des fiches du Répertoire d'Exemples TMR sur www.tmr-lathus.fr

Répertoire d'exemples

Installation d'épis déflecteurs



- Action 3 : Aménagement de descentes aménagées pour bétail

Sur l'ensemble de la Barthe, le syndicat a pu observer de nombreuses zones où le bétail s'abreuvait directement dans le ruisseau. Le piétinement causait des dégradations sur les berges et pouvait engendrer des risques sanitaires pour le bétail (tuberculose). De plus, du fait de l'accès libre au ruisseau, certains veaux et poulains se sont retrouvés piégés dans des zones profondes envahies par la jussie et se sont noyés.

En concertation avec la commune et les éleveurs, il a été décidé de ne conserver que deux points d'abreuvement sur tout le linéaire traité : un sur une zone déjà utilisée naturellement par le bétail et un second déplacé afin d'avoir un aménagement plus sécurisé pour les bêtes. La clôture sera installée à la fin du chantier après les plantations prévues en 2026 et permettra de guider le bétail vers les deux points d'abreuvement choisis.

Les travaux ont été réalisés en période d'étiage pour être certain que l'aménagement soit calé sur le plus bas niveau des eaux pour permettre au bétail de s'abreuver toute l'année.

Pour la mise en œuvre, l'entreprise a terrassé la zone de façon à créer une pente douce. Un géotextile de type géo coco biodégradable, a été installé aux extrémités de l'aménagement. La descente a ensuite été recouverte de pierres concassées sur une épaisseur minimale de 20 cm, avec un diamètre compris entre 40 et 120mm. Des pieux jointifs ont été implantés sur le pourtour afin de constituer une ceinture.

Au plus large, la descente fait 5 mètres afin que les chevaux puissent se retourner correctement. Ils n'ont pas la même capacité que les bovins à faire marche arrière et ont donc besoin de place pour se retourner.

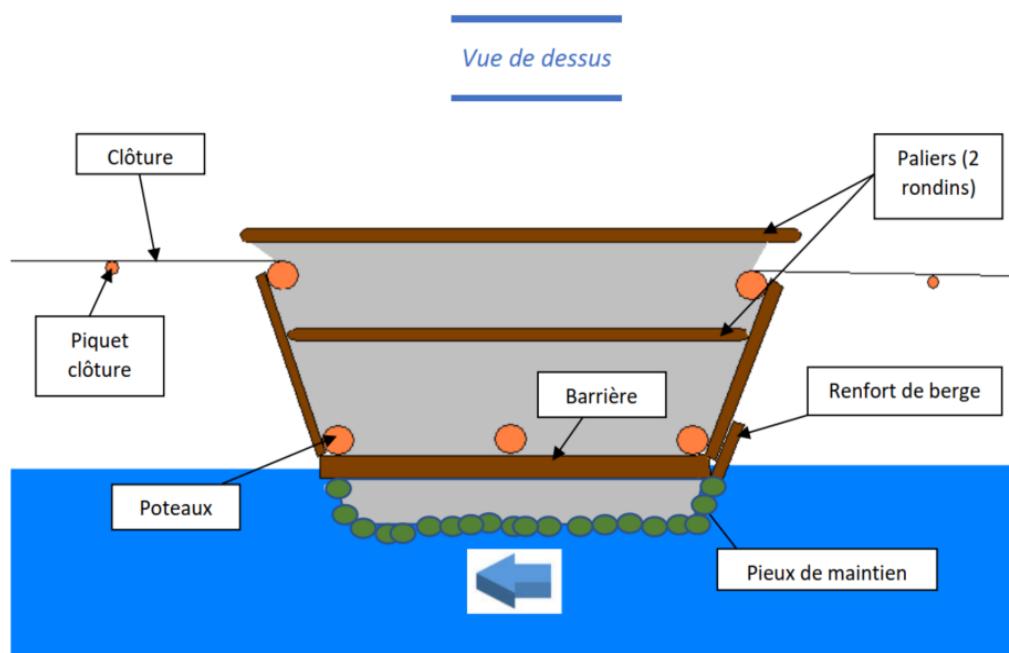


Schéma de principe d'une descente aménagée

Retrouvez l'ensemble des fiches du Répertoire d'Exemples TMR sur www.tmr-lathus.fr



Etat initial avant aménagement

Descentes aménagées

- Action 4 : Plantation de ripisylve et aménagement de clôtures

La dernière problématique à laquelle la commune fait face sur ces zones de barthes est la jussie. C'est une problématique pour beaucoup de communes des barthes de l'Adour. Effectivement, dans ces vastes espaces de prairies humides segmentées par des canaux, fossés et cours d'eau, toutes les conditions sont réunies pour son développement.

La commune et le syndicat ont constaté que sur les portions où le ruisseau est dépourvu de végétation, cette dernière colonise rapidement le milieu. Il a été convenu de préserver au maximum la végétation déjà présente et, par la suite, de réaliser des plantations sur les zones où la ripisylve était absente afin de limiter sa prolifération.

Les aménagements réalisés pour renaturer et dynamiser les écoulements devraient également contribuer à limiter son expansion. Les essences que nous planterons en début d'année 2026 seront les mêmes que celles que l'on retrouve sur site (frênes, saules, aulnes).

Des clôtures seront implantées après les plantations, elles auront plusieurs objectifs :

- Limiter l'accès du bétail au cours d'eau pour éviter le piétinement engendrant érosions et surlargeurs,
- Guider le bétail vers les points d'abreuvement aménagés,
- Limiter l'abrutissement du bétail sur la ripisylve existante et sur les jeunes plants.

Aspects réglementaires :

Les actions prévues initialement dans le PPG avaient fait l'objet d'un dossier Loi sur l'eau. Toutefois aux vues des modifications de localisation des actions et de leur nature, les services de la DDTM des Landes nous ont demandé de rédiger un porté à connaissance pour expliquer les modifications apportées aux actions de base.

Suivi mis en place :

Le SAM effectue régulièrement des visites de terrain afin d'observer la manière dont les aménagements réagissent.

Un suivi photographique est mis en place pour suivre l'évolution du site. Rapidement, après la mise en place des aménagements, le ruisseau travaille déjà. On observe que le sable est charrié et que les aménagements permettent de dynamiser les écoulements.

Concernant les descentes aménagées, il est déjà prévu de faire revenir l'entreprise l'année prochaine. Nous souhaitons abaisser la lisse afin de laisser davantage d'espace pour que les chevaux puissent passer la tête et, par la même occasion, remplacer les poteaux par des sections de plus gros diamètre, car il s'agit de chevaux lourds qui s'y frottent beaucoup et le syndicat craint une altération rapide des matériaux.

Perspectives pour la seconde phase de travaux en 2026/2027 :

Comme évoqué précédemment, le syndicat a découpé le secteur des barthes en deux tronçons de travaux. Le premier a été réalisé en 2025. Le second tronçon devrait être réalisé en 2027. Nous souhaitons laisser s'écouler une année afin de permettre au site d'évoluer et d'observer la réaction des aménagements ainsi que du ruisseau. Si les premiers résultats sont satisfaisants, nous pourrons reproduire ces techniques sur le tronçon amont.

Pour aller plus loin : Site internet du syndicat : <https://adourmidouze.fr>

Contact pour tout renseignement sur ce projet :

TMR : Jean-Baptiste Gaüzère - 06.20.33.99.05 – jb.gauzere@adourmidouze.fr

Président du Syndicat au moment de travaux : Christian DUCOS

Syndicat Adour Midouze : 970 Allée Jean d'Arcet, 40280 Haut-Mauco